

2nd degré

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**AUTORISATION PREALABLE DE CANDIDATURE
A UNE DELEGATION AUXILIAIRE**
Ce document ne constitue en aucun cas un contrat de travail

Le chef d'établissement :
Propose la nomination de M.
Discipline :

Déclare que ce candidat : - Possède les titres requis dont **copie ci-jointe, obligatoire**.
- Remplit les conditions prévues à l'article R 914-15 du décret n°64-217 du code de l'éducation nationale

Déclare vouloir lui confier : Quotité horaire : **HP** **HSA** .
Du au

Ce recrutement s'effectuera en qualité de délégué auxiliaire sur un service, sous réserve que :

- le casier judiciaire présente un état néant,
- les candidats de nationalité étrangère (hors communauté européenne) résidant régulièrement sur le territoire français (carte de séjour valide) obtiennent une dérogation à la nationalité française.

vacant En remplacement de
 d'agent temporaire absent du au
 de suppléant Motif

Fait à
Le

Signature et cachet du chef d'établissement

Le candidat

Nom Prénom
Adresse Téléphone
Date de Naissance Nationalité

Situation précédente

maître de l'enseignement privé professeur de l'enseignement public
Qualité Académie d'exercice
Dernier établissement d'exercice
Commune..... Code postal.....

OU
 candidat à un premier emploi
Je m'engage à fournir, au rectorat (DEEP), tous documents utiles dans un délai maximum de 10 jours, faute de quoi mon service ne pourra être pris en charge par l'Etat.
 le candidat est en situation de cumul d'emploi

Je reconnais avoir été informé(e) des conditions de recrutement et que mon contrat prend fin au plus tard à la fin du remplacement ou à la fin de l'année scolaire, sauf décision contraire de l'autorité académique dûment motivée.

Fait à
Le

Signature de l'intéressé(e)
« lu et approuvé »

Le rectorat de Créteil

Accepte
 N'accepte pas - Motif
Que M.
remplace M.
Pour une quotité horaire de
Du au

Fait à Créteil le :
Signature de l'autorité académique :

L'arrêté de nomination vous parviendra ultérieurement.